



ONPC NOTAIRES

Alexandre KLEINHANS
Emilie ADAMO
Notaires associés

Vente : liste des documents à fournir par l'acquéreur

Le jour de la signature du compromis de vente, il convient de vous munir :

- De vos pièces d'identité
- De votre livret de famille
- De la copie du contrat de mariage, le cas échéant

